



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

Date de la convocation : 11/12/2025
Date d'affichage de la convocation : 11/12/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	22
Représentés :	03
Votants :	25

Délibération n°

2025_D_063

Séance du 18 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de Séverine DELSERT BROQUET, *Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS.*

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Gérald ROUSSELOT, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Elisabeth ODON, Eloïse SOYER, Laurence LUIS-LEON, Sonia PREHOUBERT, Guy THOMAS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAIANT, Kylian GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY,

Absents ayant donné procuration : M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, M. Mikaël MATIGNON pouvoir à Laurence LUIS-LEON, M. Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE

Absents excusés : Mmes Cécile PETIT, Karine CRAVIC, Laura SERON-HABERLAND, M Jean-Michel POTS

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

Objet de la délibération : CONSULTATION DES MEMBRES DU SDDEA POUR AVIS, « MODIFICATIONS STATUTAIRES » - APPLICATION DE L'ARTICLE 37 DES STATUTS

VU le Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), créé depuis le 1er juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur ;

VU la délibération n° AG20251014_1 de l'assemblée générale du SDDEA du 14 octobre 2025 relative à la Réserve naturelle nationale de la Seine champenoise – Evolution des statuts du SDDEA et adhésion à l'association.

Madame le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal :

L'assemblée générale du SDDEA, réunie le 14 octobre 2025, a adopté une délibération visant à adapter les statuts du SDDEA en lui permettant d'adhérer à l'association de la Réserve naturelle nationale de la Seine champenoise afin de pouvoir participer à la gestion cette réserve.

Cette démarche se traduit par une évolution à la marge des statuts du SDDEA, consistant à modifier l'article 6.3 afin d'intégrer explicitement cette mission dans le cadre de la compétence protection du patrimoine naturel.

Cette évolution délibérée par l'assemblée générale donnera lieu à un arrêté interpréfectoral après une consultation pour avis des membres du SDDEA.

Conformément à l'article 37 des statuts du SDDEA, les statuts : « Au surplus, les présents statuts peuvent être modifiés par délibération de l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, suivie de l'adoption d'un arrêté préfectoral modifiant les présents statuts. A ce titre, les membres sont consultés pour avis simple et ceux-ci disposent d'un délai de trois mois pour donner leur avis. Cependant, l'avis du membre le plus peuplé, si celui-ci dépasse 25 % de la population pour la compétence 1 ou pour la compétence 2, est un avis conforme ».

Par courrier en date du 19/11/2025, le SDDEA a sollicité l'organe délibérant de notre collectivité afin de rendre un avis sur les modifications proposées.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, DECIDE :

» **DE RENDRE** un avis favorable aux propositions statutaires adoptées par l'assemblée générale du SDDEA lors de sa séance du 14 octobre 2025.

» **DE DONNER POUVOIR** à Madame le Maire de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.

» **DE TRANSMETTRE** la présente délibération au représentant de l'Etat dans le département et au président du SDDEA.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

